



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

-----  
**Ville de THONON-les-BAINS**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du Conseil d'Administration**

**Administrateurs :**

En exercice : 11  
Présents : 10  
Absents : 1  
Pouvoir : 1  
Votants : 11

-----  
**Réunion du mercredi 24 mai 2023**

*L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 24 mai, à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de THONON-les-BAINS dûment convoqué le dix-sept mai deux mille vingt-trois, s'est réuni dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville à THONON-les-BAINS, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON Président du CCAS.*

**Etaient présents,**

**MM. les membres élus :** M. Christophe ARMINJON, Mme Nicole JAILLET, Mme VULLIEZ, M. Jean DORCIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT.

**MM les membres nommés :** Mme Eléonore PIERRON, Mme Johanne CHIEUX, Mme Mireille DUNOYER, Mme Brigitte RAMBAUT, Mme Nicole GERARD.

**Etaient absents excusés,**

**MM. les membres élus :** Mme Catherine PERRIN.

**Pouvoir :** 1 pouvoir de Mme Catherine PERRIN à Mme Véronique VULLIEZ.

**Secrétaire de Séance**

Mme Stéphanie CROSET, directrice du CCAS.

La liste des délibérations examinée par le Conseil d'Administration est affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

DEL\_230524\_10

## FINANCES

### **OBJET : Pôle Animations Seniors – complément tarification des activités - saison 2022-2023**

Monsieur le Président de séance expose :

Il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir approuver conformément aux modes de calcul définis par délibération du 28 octobre 2020 les tarifs complémentaires suivants pour la saison 2022 – 2023 :

#### **Marchés estivales saison**

##### **Marche adaptée 1 heure**

Plein tarif (5) :	6,30 €
Tarif réduit (4) :	4,70 €
Tarif réduit (3) :	3,10 €
Tarif réduit (2) :	1,90 €
Tarif minimum (1) :	1,60 €
Tarif Hors Commune :	12,50 €

##### **Marche adaptée 1 heure 30**

Plein tarif (5) :	9,45 €
Tarif réduit (4) :	7,05 €
Tarif réduit (3) :	4,65 €
Tarif réduit (2) :	2,85 €
Tarif minimum (1) :	2,40 €
Tarif Hors Commune :	18,75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Président, les propositions ci-dessus.

Les signatures des Administrateurs figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le secrétaire de séance,  
Stéphanie CROSET



Le Président du C.C.A.S.,  
Christophe ARMINJON



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Président du C.C.A.S. de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans ce délai ou à compter de la réponse du C.C.A.S. de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*

**Publié sur le site internet  
de la commune le 2 juin  
2023**